

Journées d'études Internationales: « Mise au travail, pratiques solidaires, acteurs et institutions »

Faculté d'économie et gestion d'Amiens 28 mai 2004

Economie sociale et territoire rural
une socio-économie spatiale

Jacques PRADES
Université de Toulouse 2 Le Mirail

CERISES
5 allée A. Machado 31058 Toulouse cedex
prades@univ-tlse2.fr

Résumé : à partir de trois études de cas, l'article montre quelles sont les conditions nécessaires pour que les structures d'insertion par l'activité économique participe à une dynamique territoriale

L'objet de cet article est d'analyser les conditions nécessaires pour que les structures d'insertion par l'activité économique puissent contribuer à densifier le lien social dans un territoire rural. Dans un deuxième temps, on examine dans quelle mesure ces structures participent d'une dynamique territoriale.

On procédera au choix de trois monographies d'entreprises sociales [1]. Après leur contextualisation, on proposera une hypothèse de lecture générale d'où découleront quelques conclusions analytiques. On tentera ensuite de comprendre la dynamique territoriale à laquelle peuvent contribuer ces entreprises sociales.

Les structures d'insertion par l'activité économique, telles qu'elles relèvent du décret du 7 mai 1991 regroupent les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires et les entreprises de travail temporaire d'insertion. En Midi-Pyrénées, en 2002, 41 entreprises d'insertion embauchent 560 équivalent temps plein en insertion, 57 associations intermédiaires emploient 616 équivalent temps plein en insertion et 21 entreprises de travail temporaire d'insertion embauchent 215 équivalents temps plein (Prades, 2003). Ici, nous retiendrons une définition plus extensive de l'insertion comprenant des structures comme les régies qui affichent l'insertion comme axe prioritaire.

Eloignés de l'agglomération toulousaine selon une échelle variant de 60 kilomètres (Mauvezin dans le Gers) à plus de 120 km (Massat en Ariège), ces territoires sont reliés à la métropole toulousaine par des moyens de transport rapide -TER, train, autoroute dans le premier cas- ou des moyens d'accès plus difficiles -route nationale puis route de montagne et enfoncement au fond de la vallée du Couserans en Ariège dans le deuxième cas-. Nous étudions des situations et des politiques de lutte contre l'exclusion qui ne sont pas propres à un territoire particulier, traversées par des politiques publiques et des programmes nationaux, gérés par des populations urbaines dans des milieux ruraux où se mêlent artistes, exclus, retraités, agriculteurs, résidents secondaires, citoyens-défenseurs de la nature et autochtones productivistes' autant dire qu'il est difficile d'opposer « ville » et « campagne » (Kayser, 1996).

Dans les deux cas, on a affaire à de petites villes françaises (moins de 2000 habitants), marquées par un affaiblissement constant de la population totale. On n'échappe pas au constat que « la répartition des taux d'évolution souligne l'opposition entre la majorité des villes qui stagnent ou régressent et les villes de croissance qui sont soit en situation périurbaine, soit englobées dans des régions d'expansion démographique, le littoral méditerranéen ou le couloir rhodanien » (Laborie, 1996). Si Mauvezin est une petite ville choyée et cédée, habitée par une bourgeoisie locale et aisée et doublée d'une population parfois étrangère (Europe du nord), Massat est un bourg en diminution constante de population (moins de 20% en trente ans) qui accueille « des personnes en déshérence venues du Nord, accompagnées de chiens, descendant de Paris, traversant Toulouse, prolongeant vers Foix pour se poser à Massat » (entretien du Directeur d'EFI). Le canton est le plus handicapé de l'Ariège qui est un des départements français les plus pauvres ; ce canton présente un taux de chômage de l'ordre de 30 %, 1 personne sur trois est dépendante de minima et les logements sociaux sont insalubres ou inexistantes.

En revanche, dans les deux cas, la pression foncière continue à progresser en raison des bi-résidences qui ne peuvent pas être appréhendées par la terminologie de « résidences secondaires » tant les habitudes de vie poussent à la demande d'infrastructures routière, numérique, d'extension d'horaires des lieux publics ou des commerces. Nous sommes donc loin des « gated communities » de la péri-

urbanisation ou des « Community Development Corporations » de la new middle class.

1. Trois études de cas

1. **E.F.I** (Entreprendre, Formation, Insertion) est une association intermédiaire installée à Massat. L'EFI a lancé un programme de rénovation de logements sociaux à partir de la création d'une Société Civile Immobilière (SCI) à vocation sociale, l'idée étant de revitaliser les villages à travers une propriété du capital de la SCI le plus largement ouvert : profitant de la défiscalisation de logements, les épargnants pourraient placer leur épargne dans des produits de logements réhabilités par une entreprise d'insertion (EFI) qui avec 20 salariés est la deuxième entreprise du secteur du bâtiment. Les logements en question sont obtenus par le vote d'un droit de préemption de la mairie comme cela vient d'être fait dans un bourg voisin, à Lavelanet. 12 logements sociaux ont été déjà réalisés et occupés par des locataires choisis adroitement par l'association. Pour lutter contre la désertification (Massat avait 8000 habitants avant la première guerre, aujourd'hui moins de 600), l'errance de jeunes désœuvrés qui braque psychologiquement la population locale, la mise en place de logement sociaux aux normes HQE (Haute Qualité Environnementale) est une contribution au développement local qui permet aux épargnants une rémunération voisine d'autres produits d'épargne, aux collectivités de rénover l'habitat et aux habitants aux loyers modérés d'habiter des logements dont la pression sur les coûts de construction n'a pas entraîné un déplacement sur les charges locatives. Si le nombre de résidences principales stagne, les « résidences secondaires » (sous réserve d'une appellation qui n'est pas conforme aux modes de vie observés) ont plus que triplé en trente ans.

2. Devant les problèmes de mobilité individuelle liée à l'économie rurale, le COORACE (COmité des Organisations Régionales d'Aides aux Chômeurs) participe à la création d'une SCIC (société coopérative d'intérêts collectifs) émanant de l'Association des Pays de Lomagne visant à activer le "parc mort" de véhicules en dépôt chez les professionnels de la réparation automobile dans le Gers. Les garagistes maintiennent les voitures en état de marche et de sécurité qui sont prêtés aux demandeurs d'emploi. 56 communes autour de Fleurance participeraient à l'opération. **Le développement de moyens de transport en Pays de Lomagne**

semble avoir trouvé une solution novatrice à un problème déjà ancien de mobilité des exclus en milieu rural. Comment trouver un emploi en milieu rural quand on n'a pas les moyens de se déplacer, le transport collectif n'offrant pas de desserte suffisante ? Dans un pays nouvellement constitué (Le Pays des portes de Gascogne) regroupant 159 communes, l'idée a été de partir du parc « mort » de véhicules en vente dans les garages ; sur présentation d'une carte d'ayant droit aux minimas sociaux, les véhicules qui stagnaient au garage en attente d'une vente sont loués. Lorsque le client est en voie d'insertion, il peut conserver le véhicule selon une modalité de location vente. La question de la charte de pays est essentielle à ce projet qui nécessite de trouver la bonne échelle compte-tenu de l'articulation avec les autres moyens de transport (routes, chemins de fer, etc'). L'animation horizontale et verticale du projet ont nécessité l'emploi d'un chargé de mission. Beaucoup de questions sont en instance : le prix de la journée du véhicule, la participation publique, les garanties du conducteur, etc'. La réussite de ce projet pourra être essaimée sur beaucoup d'autres pays en constitution. Il était important que ce projet suive la mise en place des pays parce qu'il nécessite une sensibilisation fine des différents acteurs (notamment du syndicat des garagistes). La mobilité en milieu rural qui devrait prendre ici la forme juridique d'une SCIC est la première condition d'un développement des territoires.

3. Les régies de quartiers, constituées collégalement des collectivités locales, des logeurs et des habitants, ont pour mission de nettoyer et d'embellir le quartier et de veiller à la qualité des relations de voisinage. Elles occupent en Midi-Pyrénées environ 90 équivalents temps plein sur la région pour un chiffre d'affaire de 1 991 262 euros.

Débutée en mars 2001, la régie rurale de Fezensaguet a 123 adhérents et 22 personnes du territoire ont travaillé chez elle.

La régie rurale poursuit trois objectifs : premièrement, la création d'activités économiques sur un territoire particulier ; deuxièmement, l'insertion de personnes demandeuses d'emplois ; troisièmement, la responsabilisation collective des habitants.

Le régime de Fezensaguet est la première initiative rurale de transfert des principes des régies de quartier dans le domaine rural. Le service d'une régie est rémunéré sur la base d'un prix de journée destiné à des personnes à faible ressource. Cette participation du client est associée à un financement public à condition d'une règle de non-concurrence avec le secteur privé (ou sur la base du mieux disant social) à partir d'un appel d'offre des collectivités locales.

La régie rurale ne s'intègre pas sur un quartier mais sur une communauté de communes. Elle vise l'entretien d'espaces verts (taille de haie, tonte de pelouse, arrosage, etc...), le ménage, le gros nettoyage, les petits déménagements, les petits travaux d'isolation, les petits travaux de maçonnerie, peinture, de soins aux animaux domestiques et plantes en cas d'absence de particuliers sur un territoire donné. etc.... Ces travaux nécessitent de petits matériels et donc des frais d'investissement réduits.

Les petites communes, au regard de l'augmentation du coût salarial, ont du mal à employer un cantonnier à temps complet ; la communauté de commune a des difficultés à employer un salarié qui serait rémunéré par son travail en raison des temps de déplacement qui hypothéquerait l'heure de travail. La régie rurale permet une intermédiation entre un actif sous-employé et un salarié de communauté grévé par son temps de déplacement. Structure souple, s'appuyant sur un personnel local, la régie rurale de Fezensaguet est passée de 5 salariés en équivalent temps plein à 9 salariés en une année.

2. Une hypothèse : l'entreprise sociale comme réponse locale

L'hypothèse que nous avançons est que les firmes qui développent des programmes d'insertion peuvent être à l'origine d'une dynamique territoriale lorsqu'elles remplissent simultanément les deux fonctions qui scindent le statut des coopératives en Italie (A et B), soit l'insertion de personnes exclues et un projet à finalité sociale. Si elles ne remplissent que la première fonction, ces firmes sont souvent des palliatifs de l'économie compétitive; si elles ne remplissent que la deuxième fonction, comme semblent vouloir le dire certains militants, elles peuvent ne relever que de la stratégie de niche.

Quand elles remplissent les deux conditions, les entreprises sociales peuvent fournir une réponse locale et partielle à la globalisation, si elles mélangent les registres de l'économie, du social et du politique et en définissant un projet en filiation avec une histoire locale.

1. L'entreprise sociale comme une réponse locale à la globalisation

La globalisation de l'économie se manifeste par l'extension géographique des échanges et par leur accélération temporelle. En exacerbant les échanges économiques, la globalisation intensifie les échanges. De ce fait, la globalisation :

-provoque un accroissement de l'obsolescence des produits. Les gains de productivité obtenus sont affectés dans le renouvellement des gammes et la recherche-développement et ne provoquent pas de baisse sensible de prix des produits. Au total, le prix des automobiles neuves reste élevé ;

-ne facilite pas l'accès au crédit qui reste difficile pour des populations exclues du marché du travail ; quant au parc de voitures d'occasion, les difficultés de prêts sont identiques pour cette population alors que les taux d'intérêts des prêts sur l'occasion sont généralement supérieurs aux prêts pour véhicules neufs.

-le déploiement des moyens de transport collectif entre métropoles ne s'accompagne pas du développement des liaisons entre petites villes, malgré la croissance du réseau des trains régionaux. L'évolution globale pénalise donc les petites villes.

L'opération de Lomagne croise ainsi un dispositif d'Etat de lutte contre l'exclusion, de financements des collectivités locales et une aide à la motricité. L'innovation sociale fournit une réponse locale à la globalisation des économies.

Dans le cas de la régie rurale, trois phénomènes se croisent :

-tout d'abord, les difficultés pour une petite commune d'employer un cantonnier premièrement en raison du rencherissement du coût du travail par rapport à un service dont la valeur ajoutée ne progresse que plus faiblement, deuxièmement en raison de sa gestion, et troisièmement parce qu'il nécessite une immobilisation de ressources en capital fixe. Ce phénomène est plus généralement celui de la difficulté de perdurer pour des activités à faible valeur ajoutée.

-Ensuite, il existe un réservoir de main d'oeuvre locale, « agiles de leur main et polyvalent » (entretien responsable COORACE) qu'il est difficile d'égérer avec les outils des ressources humaines.

-Enfin, le développement d'une nouvelle catégorie d'habitats qui ne relève plus de résidence dites « secondaires », occupées partiellement par des commodités de déplacements long trajets à bas coût. Cette population qui vit sur plusieurs lieux réclament des services de ville dans un environnement rural.

La régie rurale, disposée dans le même bassin que précédemment, offre une autre réponse locale à la globalisation des économies.

Dans le troisième cas étudié, les entreprises locales du bâtiment se sont trouvées concurrencées par des pavilloneurs utilisant des matériaux nouveaux, marchandant des artisans à moindre coût, et usant de facilités de management de dossiers. La stratégie de ces entreprises repose en partie sur un report de coût afin de baisser le prix de vente de leur produit et d'élargir la base de la demande : baisse des honoraires des architectes, pression sur les artisans, report du coût d'achat du propriétaire sur les charges sur le locataire, en matière de chauffage, par exemple. La charge locative ne baisse pas aussi fortement que prévue.

La nouveauté de l'EFI est, en combinant la loi sur la défiscalisation :

-de lutter contre le capitalisme qui tend à reporter les charges d'investissement sur les locataires ;

- à revaloriser les habitats populaires en leur appliquant des normes de qualité.

Au total, on constate que selon la géographie des territoires étudiés, l'entreprise sociale fournit une réponse locale à la globalisation.

2. L'entreprise sociale comme une réponse spécifique au cloisonnement des registres socio-économiques

La « porosité » est la capacité d'une organisation à modifier l'espace-temps dans lequel elle intervient. :

-en intégrant des espaces physiques différenciés à des moments progressifs de son histoire (logique séquentielle) par exemple des exclus qui construisent les maisons qu'ils vont eux-même occupés.

-en facilitant la capacité d'un individu à être à plusieurs places au même moment (logique d'ubiquité) par exemple, la participation au projet d'habitats de la municipalité.

- en facilitant la capacité de l'individu ou de l'organisation à obéir à des logiques dont les mobiles peuvent être antagoniques (logique différentielle). C'est autour de cette notion de « porosité » (Jeanin-Prades, 2004) qu'on peut comprendre celle de l'hybridation des ressources.

Du point de vue des pratiques sociales, les entreprises d'insertion font glisser leur activité entre les règles d'organisation des marchés et les logiques assistancielles. Les lire sous le seul registre de la capabilité (Sen, 1985) prive d'en mesurer l'apport économique de services aux personnes alors que les lire sous l'angle d'un marché sous-évalue l'importance économique de la réciprocité.

Cette porosité est la réponse faite par les individus en situation précaire qui résulte du fait que les activités domestiques et civiques qui dépendent dans la relation marchande en large partie de l'insertion économique (K. Polanyi, 1985), risque de se

dissolver. C'est donc par un resserrement des différentes sphères que le groupe se reconstruit et construit le territoire.

2. Le projet des entreprises sociales prend appui sur une histoire locale

L'héritage qui constitue une revendication de résistance culturelle locale dans tous les cas étudiés est réelle ou imaginaire. Nous choisirons un seul exemple pour ne pas alourdir l'exposé.

A la fin du XVIII^{ème} siècle, le Ker qui est un gros rocher qui domine les eaux du l'Arac abrita des prêtres réfractaires qui refusaient de se plier aux lois de Napoléon Bonaparte. La culture du lieu est celle d'un bourg dont la population ne cesse de décroître, envahi par les populations errantes dont les politiques hésitent entre un traitement du social et un retranchement sur soi. A la fois méfiante envers les jeunes en errance qui traînent, la population revendique une résistance des villageois envers les politiques, un caractère austère et bucolique à la fois.

En ce sens, le projet de réhabilitation d'habitat témoigne à la fois d'une prise en considération des problèmes actuels et d'une projection d'une résistance du passé. La construction d'un territoire n'est pas nécessairement tributaire de la construction d'un imaginaire auquel participent histoires et légendes et on compte grand nombre de projets de collectivités locales qui naissent ex nihilo. Pourtant, une des conditions de développement de l'économie sociale est d'accrocher les projets à une histoire. « Le territoire est le produit, à chaque fois particulier, de cette interaction entre espace et temps. Il est à la fois dimension spatiale et dimension temporelle des sociétés »(P. Cadene, 1997).

3. *Conséquences analytiques sur le concept de « territoire »*

Il importe maintenant de ressaisir l'ensemble des arguments développés. Les trois cas qui ont été choisis témoignent des réponses partielles qu'incarnent certaines expériences d'entreprises sociales *en offrant des services spécifiques dans un territoire grâce aux aides fiscales que suscite l'intégration de la population vulnérable*. Lorsque les réponses proposées partent d'une situation bien spécifique à un territoire, loin de modè les exportés, les entreprises sociales densifient le lien social et accroissent la solidarité en vue d'un projet commun. C'est donc une autre manière de définir le territoire.

La thèse développée est la suivante : si le territoire se construit autour d'un mobile politique (1), les populations rurales qui l'occupent peuvent le partager (3) sous certaines conditions (2) dont celle de dérigidifier les frontières de la modernité (4).

1. « Le territoire » est pour les entreprises d'insertion le siège de la question « politique » par excellence. La question politique commence en toute cité, dit J. Rancière, avec l'existence de la masse de ceux qui n'ont pas les moyens et du petit nombre de ceux qui les ont. On peut rêver d'une cité que de riches, on peut penser une cité où les pauvres ont plus des chances de changer leur statut dans le temps mais on ne peut pas imaginer une situation où le riche serait en même temps pauvre' « Ce qu'aucun régime ne peut faire, c'est qu'on soit à la fois, en même temps, riche et pauvre » (Rancière, 1998). D'où le fait que si cette problématique politique est presque inhérente aux sociétés humaines, *lorsqu'on a affaire à des structures économiques fondées sur cette dualité (les entreprises d'insertion), il est clair qu'on est directement en présence du politique*. Les entreprises d'insertion sont plus à même de développer des stratégies territoriales que les autres firmes parce qu'elles s'organisent sur le politique et qu'une dimension essentielle de construction d'un territoire réside dans le projet politique.

2. Dans les populations pauvres, le resserement des communautés est expliqué par Simmel (1908) par le fait que « de la perte qu'il suppose, le sacrifice crée un vide, une distance à l'origine du désir de quelque-chose ; le sacrifiant perd de soi pour gagner à autrui » Si l'échange marchand réduit la qualité d'un produit à son prix en en gaspillant l'usage, dans tout système de redistribution, pourvu qu'il ne soit pas

anonyme, il y a du sacrifice. Or, c'est une grosse faiblesse de la gestion de la redistribution par l'Etat qui en dépersonnalisant les relations ne crée plus de sacrifice, donc amoindrit le désir « d'être ensemble ». *Il est donc important que ce ne soit pas l'Etat qui soit la médiation directe du resserrement des communautés mais bien des organismes qui ne relèvent ni totalement du marché ni de l'Etat.*

3. Si une société ne peut pas se résumer à un énorme supermarché de relations d'échange marchandes, non marchandes ou de dons, comme le laisse supposer une certaine lecture de Mauss (Godbout, 1992) [\[2\]](#) l'hypothèse heuristique n'est pas d'anthropologiser le don en en faisant une catégorie universelle (Caillé, 1999). Ce qui est universel se situe au-delà des formes diverses d'échange. Ce qui fait sociation, c'est aussi ce qui ne s'échange pas (Godelier, 2000). Or, si tout territoire fait circuler du marchand et du non marchand, seuls certains territoires créent de l'identité commune en la partageant. « Les plaisirs (fêtes), les peurs (dangers), les espoirs (progresses), les attentes (l'avenir) sont traduits en comportement de solidarité » (Guesnier, Lemaignan, 2004). Dans les populations pauvres, mais pas misérables, il y a plus de choses à partager qu'à échanger : c'est le cas de la nature, du patrimoine, de la langue (un patois, une gestuelle) qui sont partagés collectivement. *Ce qui ne s'échange pas, c'est en fait ce qui fait l'identité de chaque communauté, le territoire comme le lieu d'un partage physique de création d'une communauté.* C'est une identité locale ouverte sur lequel repose ce modèle normatif qui s'oppose au modèle factuel qu'évoque G. Di Mèo lorsqu'il parle du « culte des territoires finis » avec son cortège de féodalités rurales, de cumuls de mandats, d'exclusivités et autres.

4. La question de la porosité (Jeanin-Prades, 2004) est importante pour deux raisons qui tiennent au temps et à l'espace. Dans le temps, parce c'est grâce à elle que se crée un liant entre les anciens et les modernes, l'histoire passée et celle qui se construit. Il y a rarement création ex nihilo en matière sociale même si nous savons que le territoire et une construction sociale et qu'on peut donner de multiples exemples qui montrent que les territoires reposent sur une construction. Dans l'espace, car la modernité peut se définir comme « un processus d'instanciation (') des activités de toutes sortes qui dans les sociétés dites traditionnelles ou primitives ne se retrouvent qu'imbriquées les unes dans les autres, comme fondus dans

l'ensemble social (') » (Y. Chalas, 2002). Or, ce cloisonnement a un coût que tente d'obérer toutes ces initiatives d'économie sociale en créant des sortes de passerelles entre toutes ces instances. La porosité est l'expression de la tentative de dépassement de ces cloisons. Par exemple, les SELS peuvent être des instruments de passage pour lever les règlements de deux institutions, une crèche parentale et une entreprise d'insertion. (on a cet exemple en Allemagne entre les crèches et les maisons de personnes âgées que des législations respectives ne permettent pas de faire travailler ensemble). Du point de vue de l'économie industrielle, cette notion de porosité peut être lue comme une interprétation particulière de la théorie des externalités de Coase (1937) et de la théorie des clubs de Buchanan (1965). La conclusion de Coase sur la parabole du cultivateur et de l'éleveur (Coase étudie les critères de choix entre d'une part le prix à payer pour obtenir un optimum des deux parties quand les vaches de l'éleveur piétinent le champ du cultivateur et d'autre part la pose d'une clôture) indique qu'une situation optimale peut être trouvée sans intervention forte de l'Etat à condition d'une longue négociation (ce qui est le cas du fonctionnement des associations), si toutefois les coûts de coordination et d'information sont faibles (ce qui relève de la proximité géographique et de la territorialisation des activités). Une autre condition est que la communauté qui profite des avantages soit fermée (parfois le cas des associations), autrement dit que le service soit exclusif pour le groupe de consommateur qui fait partie du club. Le concept de porosité introduit alors une dimension plus ouverte des individus à l'intérieur et à l'extérieur du club, de changement d'activité et de rôle de chacun des membres. Cependant, le concept ne renvoie pas à celui de « fluidité » utilisée en géographie qui renvoie à un monde « ponctiforme ».

Conclusion

La question qui découle du propos précédent concerne la territorialité, au sens où l'exprime M-C Jaillet (2004), c'est-à-dire « où elle permet à des individus de se projeter comme membre d'un groupe inscrit dans un lieu et y fabriquant une histoire collective, un peu de société ».

Pour perdurer, au-delà des conditions nécessaires développées plus haut, il semble que leur pérennisation dépend de deux éléments.

1. Ces initiatives peuvent venir d'impulsions locales mais cela ne suffit pas à assurer le caractère pérenne des expériences. Ce qui assure la durabilité de ces initiatives, c'est qu'elles soient portées par des pressions sociales, autrement dit qu'elles relèvent de l'innovation sociale (Castel-Prades, 2004) qui soient capables de tenir à distance marché et Etat. Il est important d'insister sur le concept de porosité car c'est lui qui tient l'ensemble des dispositifs dans une relation inverse à celle qu'on prétend d'ordinaire. En effet, la distanciation avec l'action sociale des pouvoirs publics est ici fondamentale mais pour autant, l'intervention publique est une nécessité dont le coût économique doit être mesuré globalement, comme l'exprime l'illustration des systèmes d'élevage extensif pour enrayer le cycle de la friche dont le calcul doit intégrer les incendies d'été, le surplus de revenu offert aux populations locales, les gains d'une politique territoriale et de paysage (De Montgolfier, 1991). Cette crispation est à l'origine de la quasi-stagnation du développement de l'économie solidaire. Par ailleurs, si la lucrativité est à l'origine de l'exclusion, le caractère marchand des activités permet une remise en question des places et situations de chacun.

2. Ces initiatives sont intéressantes mais restent isolées et ne forment pas des « districts » au sens marshalien du terme. La faiblesse de l'économie solidaire tient à sa propre force : si sa dynamique est politique, le maintien suppose un relais économique, un moment où lors que faiblissent les énergies, l'assurance économique tranquillise les populations. Mais si elles perdent leurs intentions politiques, elles en perdent leur armes. Du point de vue des structures, ces initiatives ont un caractère économique alors que du point de vue du moteur de l'action, elles sont politiques. C'est cette double face qui permet à des individus de se projeter comme membre d'un groupe inscrit dans un lieu en y fabriquant une histoire collective.

Pour sortir de cette situation, il importe d'accroître les segments de production des entreprises sociales : du financement des activités grâce à la collecte de fonds en vue de son investissement local, de l'aménagement des espaces verts sous des formes coopératives, de la création de régies rurales, etc.

Bibliographie

Cadene, P (2004), Le commentaire de cartes et de documents géographiques, Belin

Chalas, Y (2002), « Mouvement, incertitude et inachèvement des territoires urbains contemporains » in Ces territorialités qui se dessinent, B. Debarbieux et M. Vanier, L'Aube

De Monglofier, J (1991), Agriculture moderne et entretien de la nature, la jaune et la Rouge,

Castel, O-Prades J (2004), La vulnérabilité comme source de l'innovation au Nord et au Sud, revue canadienne Economie et Solidarités

Godbout, J (1992), L'esprit du don, La Découverte

Jaillet, M-C (2004), in La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, périurbanisation, Esprit, mars-avril 2004

Jeanin, Ph-Prades, J (2004), Mesure et performance des OBS : la porosité, communication Rennes

Goux-Baudimont, F (2001), Quand les territoires pensent leur futurs, L'Aube éditions

Kayser, B (1996), Ils ont choisi la campagne, Editions de l'Aube

Laborie, J-L (1996), Les petites villes, chance de l'espace rural in B. Keyser, Ils ont choisi la campagne, Editions de l'Aube

Polanyi, K (1985), La grande transformation, Gallimard,

Prades, J (2001), L'homo economicus et la déraison scientifique, l'Harmattan

Prades, J (2002), Rapport d'évaluation de Dynamiques Solidaires Midi-Pyrénées, SGAR

Prades, J (2003), L'économie solidaire, une coupe transversale, revue d'Economie Rurale et urbaine,

Rancière, J (1998), Aux bords du politique, Folio Essais

[1] Bénéficiaires de l'appel à projets de Dynamiques Solidaires, ces expériences ont fait l'objet des expertises de 2001 et 2002 et l'objet d'une évaluation par l'auteur.

[2] « Le don concerne toutes les sociétés , et il concerne la totalité de chacune d'entre-elles (.) Aujourd'hui encore, rien ne peut s'amorcer ou s'entreprendre, croître et fonctionner qui ne soit nourri par le don » (p 20 et 21). Les formules ne souffrent pas d'un excès de prudence à l'égard d'une formulation de M. Mauss qui, bien qu'étant s'inscrite aux sociétés archaïques, n'était pas sans équivoque : « « tout, nourritures, femmes, enfants, biens, talismans (')est matière à transmission et reddition. Tout va et vient comme s'il y avait échange constant d'une manière spirituelle (') ».